

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

Avignon, le 5 mai 2020

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

N° 20/133

Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, spécialités puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe et infirmier cadre de santé de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,

Vu le décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,

Vu l'arrêté du Président n° 17-112 du 28 juin 2017 portant ouverture d'un concours d'accès au grade de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, spécialités puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe et infirmier cadre de santé de 2^{ème} classe, pour le compte de la région PACA,

Vu l'arrêté du Président n°18-106 du 3 mai 2018 portant liste d'aptitude d'accès au grade de cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe, spécialités puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe et infirmier cadre de santé de 2^{ème} classe,

Considérant les nominations intervenues depuis le 3 mai 2018,

Considérant les demandes de réinscription reçues par le CDG84,

ARRETE

Article 1 : A compter du 3 mai 2020, la liste d'aptitude d'accès au grade cadre de santé paramédical de 2^{ème} classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit :

Spécialité infirmier cadre de santé de 2^{ème} classe :

| | |
|--------|---------|
| GIRAUD | Chantal |
|--------|---------|

Spécialité puéricultrice cadre de santé de 2^{ème} classe :

| | |
|---------|--------|
| RAMDANI | Chadia |
|---------|--------|

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Maurice CHABERT